

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN de Neung-sur-Beuvron

ENTRE

La commune de Neung-sur-Beuvron

Représentée par son maire Monsieur Guillaume GIOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 mai 2020,

La Communauté de communes de la Sologne des Étangs

Représentée par sa présidente Madame Agnès THIBAULT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 juin 2020,

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier PELLETIER, Préfet de Loir-et-Cher,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentée par Monsieur François BONNEAU, vice-président du conseil régional

Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher,

Représentée par Monsieur Philippe GOUET, président du Conseil Départemental

Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne,

Représenté par son président Monsieur Pascal BIOULAC,

Ci-après, désigné par le « Pays de Grande Sologne » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Neung-sur-Beuvron a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 mai 2021.

Le territoire

La Sologne, entre bois, prairies et étangs

Située au sud d'Orléans, entre le Val de Loire et la Vallée du Cher, la Sologne s'étend des collines du Pays-Fort Sancerrois jusqu'aux portes de la Touraine. Elle s'étend sur les 3 départements du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher et regroupe 127 communes sur un espace couvrant 500 000 hectares. Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne occupe la partie centrale de ce territoire, soit près de 170 000 hectares sur 25 communes rattachées à l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay. Couvrant plus de 70% du territoire, la forêt constitue l'unité paysagère dominante de la Sologne et de la Grande Sologne. Avec 239 000 hectares de forêts, devant la forêt d'Orléans, la Sologne héberge ainsi le 1er massif forestier de la région Centre Val de Loire dont les 2/3 se trouvent en Grande Sologne. Ce massif, privé à 92 %, se compose d'une mosaïque de biotopes étroitement imbriqués. Si celle-ci est fortement marquée par sa destination cynégétique, elle constitue par ailleurs un espace de loisirs et d'activités ouverts à différents usages mais aussi une richesse en biodiversité, une ressource économique locale ainsi qu'un réservoir de CO2 primordial.

En 2006, le syndicat mixte du Pays adopte la 1ère charte forestière de Pays en région Centre et est retenu comme Pôle d'Excellence Rurale sur la structuration d'une filière « bois énergie ».

La Sologne est la 2ème région de France en surface d'étangs (11.000 ha). Le Pays Grande Sologne en concentre la majorité sur son territoire. Cette spécificité justifie son autre appellation de « Sologne des étangs » (environ 2.800 étangs).



La richesse patrimoniale et l'attrait paysager des étangs attirent un public varié, initié ou néophyte. S'ils participent à l'activité et à l'attractivité cynégétique de la Sologne (gibier d'eau), le déclin piscicole ainsi que la présence d'espèces indésirables impliquent une déprise de ces milieux qui constituent, pourtant, des réservoirs d'eau et de biodiversité.

La « Nature » dominante, la présence de grands domaines, l'activité cynégétique croissante, l'organisation de grands événements de renommées nationales et internationales (Game FAIR, Nuits de Sologne, Open Générali), la présence de la Fédération Française d'équitation sur le territoire et le potentiel touristique contribuent à la renommée de la Sologne. Mais, le territoire connaît également une certaine fragilité de son équilibre socio-démographique (vieillesse important, solde naturel négatif depuis 50 ans, renouvellement exogène de la population ...) et de son dynamisme local (emplois, services, équipements...)

Ces évolutions posent des enjeux essentiels qui peuvent se résumer en deux questions :

- Comment maintenir un territoire vivant et attractif ?
- Comment tirer parti des atouts naturels, écologiques et touristiques du territoire ?

Le Pays de Grande Sologne

Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne regroupe 3 communautés de communes (Cœur de Sologne, Sologne des Rivières et Sologne des Etangs) soit 25 communes pour environ 30 000 habitants répartis sur 170 000 hectares.

Le territoire du Pays de Grande Sologne dispose d'un environnement naturel exceptionnel. La préservation de la biodiversité constitue un défi essentiel à relever. Une mauvaise ou une absence de gestion de ces espaces se solde par un enrichissement progressif des milieux au détriment de la biodiversité et des paysages.

L'objectif à l'échelle du Pays est double :

Renforcer l'attractivité de la Grande Sologne en répondant aux besoins et aux attentes de sa population :

- Accessibilité aux services et aux commerces de proximité.
- Structuration des services de soins et d'accès à la santé pour tous
- Préservation de la qualité de vie par un aménagement du territoire structuré, coordonné et respectueux de l'environnement et de ses habitants
- Promouvoir le bien manger en soutenant l'agriculture locale et les producteurs locaux
- Proposer des activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous et à tous les âges de la vie
- Engager une politique en faveur de la prévention de la santé en favorisant l'activité physique et la pratique sportive adaptée à tous les publics (projet sportif de territoire).
- Promouvoir la Sologne comme un lieu de destination touristique responsable (slow tourisme) en valorisant son patrimoine architectural, naturel, matériel et immatériel, le charme de ses villages traditionnels préservés et typiquement solognots : colombages, briques, maisons à thèmes (Maison du Cerf, des Etangs, du Braconnage) et de ses espaces de nature (forêts, étangs, rivières...).

La commune de Neung-sur-Beuvron et la communauté de communes de Sologne des Etangs :

La commune de Neung-sur-Beuvron est une commune rurale de 1250 habitants au cœur de la Sologne, à 22 km au Nord de Romorantin-Lanthenay (20 min) et à 50 km au Sud d'Orléans (55 min) et Blois (40 min). La commune de Neung-sur-Beuvron est la ville centre de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs qui regroupe 12 communes et 8 743 habitants sur un territoire de 55 031 hectares.

Historiquement, la commune de Neung-sur-Beuvron est une forteresse celte, implantée à la frontière des territoires Bituriges et Carnutes. A l'époque Gallo-Romaine, elle prend le nom de Noviodunum. Le foyer urbain s'est constitué sur l'oppidum, puis l'agglomération s'est étendue au nord-ouest.

On place la commune au centre d'un important carrefour routier qui comprendrait cinq à huit voies antiques ou « romaines » (vers Orléans, Beaugency, Suèvres, Blois, Romorantin/ Limoges/Poitiers, Pierrefitte-sur-Sauldre/Argent-sur-Sauldre, et Salbris/Bourges et entre deux villes importantes que sont Bourges et Orléans).

Le bourg de Neung-sur-Beuvron s'est ensuite développé dans l'emprise de l'ancienne motte fortifiée, au confluent du Beuvron et de la Tharonne.



Au tout début du XVIIIème siècle, le village ne comprend qu'une quinzaine d'habitations. Au cours du siècle suivant, il s'étend considérablement. Les initiatives de l'État pour redonner souffle à la Sologne, et notamment les grandes routes agricoles raccordant Neung-sur-Beuvron aux communes voisines, ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. Entre 1830 et 1906, la commune ne fait que s'étendre. En 1906, cette croissance prend fin et Neung-sur-Beuvron devient le carrefour du réseau de tramways Loir-et-Chérien. Cette première ligne Nord-Sud est prolongée jusqu'à Romorantin et, dans le sens Est-Ouest. La commune est alors traversée par la ligne Blois-Lamotte. Malgré une perte de population au début du XXème siècle, suivie d'une stabilisation, le bourg s'est doté, depuis, de nombreuses constructions nouvelles qui s'étendent largement au-delà des anciennes fortifications.

La commune de Neung-sur-Beuvron s'est donc construite autour de sa place forte, la place de l'Eglise. Cet espace de rencontre et de commerce autrefois perméable et simple, a été repensé lors de l'arrivée de l'automobile. La place s'est structurée et embellie pour mettre en valeur le monument religieux, et a surtout était imperméabilisée. L'ensemble du bourg a subi le même traitement, néanmoins la structure de la ville n'a que très peu évolué. Elle s'est développée sur un socle naturel à la topographie et à l'hydrographie marquées. Ainsi le centre-ancien est resté contenu à la confluence du Beuvron et de la Tharonne.

Le développement de la commune a donc été limité par la présence de l'eau et plus particulièrement au Sud par le Beuvron, cours d'eau instable, empêchant le développement d'activité à ses abords. Néanmoins la ville n'a pas échappé au phénomène d'étalement urbain. Il reste limité par rapport à d'autres communes du territoire, mais suit les mêmes logiques : l'urbanisation se déploie autour des axes routiers majeurs et l'architecture des nouvelles constructions tend à se standardiser (perte du caractère endémique du bâti).

Ainsi lorsqu'on traverse Neung-sur-Beuvron par sa voie principale (RD923), du Sud au Nord, on distingue clairement ses différentes phases de développement :

- le centre-ancien et les faubourgs constitués d'un front bâti dense à l'architecture typiquement Solognote (façades, cheminées et appareillages en briques) structuré autour d'un axe principal qui accueille une majeure partie des équipements de proximité (salle associative, médiathèque, écoles, commerces...) et qui participe grandement à l'attractivité du bourg. Plus on s'éloigne de l'hypercentre commerçants plus le bâti se détériore et la vacance augmente.
- l'habitat résidentiel, maillage de maisons individuelles aux styles architecturaux variés (bâti solognot, maison bourgeoise du XIXème siècle, autres constructions...) et disposant en général d'un jardin ou d'une cour. On retrouve dans ces parties de la commune le pôle de santé, avec ses différents cabinets médicaux ainsi que la friche de l'ancienne maison de retraite (Nord-ouest) et le pôle sportif et éducatif, avec le collège, le gymnase et le camping municipal (Nord-est).
- l'habitat pavillonnaire ou lotissements
- les zones d'activités

Cet étalement urbain engendre un mitage incitant à l'utilisation de la voiture et générant une organisation par pôles éloignés.

La départementale 923, reliant Blois à Lamotte-Beuvron, traverse le centre-bourg et constitue la rue commerçante structurante. Cette voie routière est largement empruntée, notamment par les poids lourds, générant ainsi des difficultés de circulation dans la commune. Cet axe étroit, engorgé et parfois même dangereux laisse peu de places aux mobilités douces (marché, vélo...). Un ensemble de poches de stationnements réparties autour du centre-bourg permettent de desservir les commerces et équipements tout en évitant d'avoir un très grand parking bitumé, véritable îlot de chaleur en centre urbain. Néanmoins d'autres espaces du cœur de ville sont essentiellement minéralisés, ce qui pose des problématiques d'absorption des eaux pluviales et d'excès de chaleur (écoles, parking en entrée sud de la ville...).



La Sologne des Étangs suit l'influence d'un triangle structuré par :

- 3 agglomérations : Orléans au Nord (115 000 hab.), Blois à l'Ouest (46 000 hab.), Romorantin au sud (17 500 hab.)
- les grands axes qui les relient : A10, A71, A85 et les routes départementales de liaisonnement intermédiaire.

La Sologne des Étangs est l'une des plus petites communautés de communes du Loir-et-Cher. Elle présente la particularité de ne pas être articulée autour d'un pôle de services et d'emplois suffisamment important pour structurer l'ensemble du territoire comme c'est le cas le plus souvent ; les 3 communes les plus peuplées comptent en effet chacune environ 1 200 habitants (Neung-sur-Beuvron, Dhuizon et Saint-Viâtre). De fait, le périmètre communautaire est inclus dans le bassin de vie de Romorantin-Lanthenay (exception faite de Marcilly-en-Gault qui appartient au bassin de Vierzon, selon l'INSEE) et une bonne partie de la population se trouve éloignée des grands pôles de services (40 % des habitants résident à plus de 20 min en voiture d'un pôle dit supérieur ou intermédiaire, tels Romorantin-Lanthenay ou Lamotte-Beuvron). Les métropoles les plus proches sont situées à moins d'une heure en voiture.

Ses principales caractéristiques forgent une identité forte fondée sur :

- de vastes forêts ponctuées d'une multitude d'étangs,
- d'un « archipel » de bourgs et villages répartis dans une matrice homogène et régulièrement répartie sur le territoire
- une identité architecturale typique où dominent certains matériaux tels que le bois et la brique et les formes traditionnelles de maisons basses...

Contexte thématique

L'attractivité résidentielle s'est nettement amoindrie depuis le début des années 2010, se traduisant par un nombre réduit de personnes venant s'y installer (73 entre 2011 et 2016 contre 500 dans les 5 années précédentes). Cela ne permet plus de compenser un déficit naturel lourdement négatif (2 décès enregistrés pour 1 naissance), signe du vieillissement de la population locale. Face à ce défi, la Sologne des étangs est très bien organisée pour l'accueil des personnes âgées en structures spécialisées (en proportion, meilleure capacité départementale) mais aussi de la petite enfance (5e rang des communautés de communes).

A l'image de tant d'autres territoires ruraux, elle peine à retenir ses jeunes qui partent très nombreux pour leurs études et leur premier emploi (niveau CCSE : 114 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 100 au niveau départemental et 77 au niveau national)

Bien que la population ait diminué, le nombre de ménages a continué d'augmenter sous l'effet du vieillissement (d'avantage de personnes âgées vivant seules), des séparations et de la décohabitation. Cela engendre de nouveaux besoins en termes d'habitation. Le parc de logements a progressé de 3,4 % entre 2011 et 2016, alors même que la vacance faisait un bond de près de 14 %. La construction nouvelle est actuellement faible.

Au niveau des données de la CAF, la moyenne globale des allocataires fragiles et à bas revenus (personnes sans enfant, monoparents, couples avec enfants) est deux fois inférieure à la moyenne départementale (CCSE 15% - Loir et Cher 35 %). On peut en conclure que la Communauté de Communes accueille moins de populations fragiles que la moyenne départementale. Les « monoparents fragiles » sont supérieurs à la moyenne départementale (CCSE 32% - Loir et Cher 28 %). Environ 78 % des monoparents se trouvent en situation de bas revenu ou juste au-dessus grâce aux allocations de la CAF (80% Loir et Cher).

Concernant l'habitat, 91% des logements sont des maisons, ce qui est bien supérieur au 81% du département et 73% de la région. Les logements de grande taille sont également prédominants (44% T5 et +).

Au niveau de l'emploi, la population locale est plutôt active, elle n'est pas lourdement touchée par le chômage, sauf en ce qui concerne les jeunes et les seniors. La précarité dans l'emploi semble moins forte qu'ailleurs et les situations de grande pauvreté nettement moins fréquentes. Tout au plus relève-t-on quelques indicateurs sociaux dégradés dans une partie du territoire. Globalement les revenus sont plutôt confortables, proches de la moyenne du Loir-et-Cher.

Le volume d'emplois est relativement faible comparé à la population active en emploi (1 emploi pour 2 actifs occupés),

ce qui fait de la Sologne des Étangs un territoire avant tout résidentiel.

L'économie locale fait l'objet d'une transformation à la fois importante et rapide. Elle demeure marquée par une forte proportion des activités liées à l'agriculture et à la construction, même si celles-ci ont fortement reculé, à l'instar de l'industrie. Globalement la communauté de communes a perdu 110 emplois entre 2010 et 2015 (- 5,3 %). On constate tout de même que cette caractéristique ne s'applique pas de manière homogène à l'ensemble du territoire. Deux communes affichent un indice de concentration d'emplois élevé : Neung-sur-Beuvron avec 113 emplois pour 100 actifs et Vernou-en-Sologne, 102 emplois pour 100 actifs.

Une émergence rapide du secteur des services est observée, notamment grâce à l'implantation et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, employant une main d'œuvre qualifiée. Une évolution porteuse d'image à laquelle n'est pas étranger l'Écoparc d'affaires de Sologne.

Les déplacements sont assurés par la voiture individuelle. La moyenne du temps de déplacement entre villages est de 10min en voiture (10km). Concernant les itinéraires cyclables, Neung sur Beuvron est implantée sur une boucle de la Sologne à vélo. Le Pays a engagé des discussions pour connecter la « Sologne à vélo » aux itinéraires des « Châteaux à vélo », rejoignant la « Loire à Vélo ». Le territoire ne dispose pas de gare ferroviaire.

Il n'y a pas d'offre parentalité sur le territoire. Il n'existe pas de Lieu Accueil Enfants-Parents sur la communauté de communes (elle est à Blois), pas de permanence de médiation familiale ni espace rencontre parents-enfants (nécessité d'aller à Romorantin), pas d'actions en faveur de l'appui à la fonction parentale depuis 2018, pas de maison des adolescents (elle est à Blois). L'accueil des adolescents est organisé pendant une partie des vacances scolaires à éco-parc par la CCSE.

Cependant, il existe une offre d'accueil collective importante avec des horaires élargis à La Ferté Beauharnais, Dhuizon, Neung-sur-Beuvron (crèche privée à éco-parc, pas en centre-bourg) et Yvoy le Marron. Il y a 33 assistantes maternelles actives au 30/12/2020. Sur les 33, 6 ont plus de 60 ans et 8 plus de 55 ans ce qui met en avant la problématique du vieillissement des assistantes maternelles car plus d'un tiers est âgée de plus de 55 ans. Il n'y a pas de Relais Petite Enfance sur le territoire.

Conclusion : La commune de Neung-sur-Beuvron et la communauté de communes de Sologne des Etangs ne manquent pas d'atouts ni d'ambitions (qualité du cadre de vie, pôle de santé, services et commerces de première nécessité...) mais il s'agit toutefois de rester vigilant aux indicateurs de fragilité suivants : difficulté à maintenir sa population, chute des effectifs scolaires, indice de vieillesse supérieur à la moyenne nationale.

Les enjeux identifiés pour l'aménagement et le développement de la commune de Neung-sur-Beuvron :

- **Conforter l'attractivité de la commune et se son environnement proche**
 - Rendre le centre-ville plus accessible
 - Conforter les pôles d'équipements communaux et intercommunaux (santé, culture, sport, éducation...)
 - Renforcer l'offre commerciale et de services
 - Favoriser la cohésion sociale et la mixité générationnelle
 - Développer l'offre d'emplois, notamment en attirant de nouvelles entreprises sur le site de l'EcoParc de Sologne Ce site se distingue par la présence d'entreprises ayant un rayonnement national voir international dans le domaine de l'ingénierie et de la recherche et des entreprises dynamiques avec une croissance régulière d'activités et d'emplois : bureaux d'études dans le domaine de la simulation numérique, entreprises dans le domaine du médical, de l'environnement... L'objectif d'Ecoparc est de répondre notamment aux besoins des entreprises dont l'activité repose sur les hautes technologies, le développement durable et la filière bois.
- **Valoriser les espaces patrimoniaux et de nature**
 - Mettre en valeur le centre-ville avec son patrimoine paysager et ses éléments historiques
 - Poursuivre l'aménagement de l'espace de loisirs du Beuvron
 - Aménager un nouvel espace public autour de la friche de l'hypercentre

-Mettre en valeur le potentiel « naturel » du territoire comme support de développement économique (activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques, touristiques)

- Favoriser les déplacements doux en centre-ville et vers les pôles de vie

Les dispositifs existants

Les dispositifs contractuels territoriaux en cours sont :

- **le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** est articulé au niveau du Pays Grande Sologne pour la période 2022-2028. Le CRST constitue une traduction opérationnelle de la rencontre entre les stratégies régionales (en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'Internationalisation et d'Innovation, de développement touristique, de biodiversité, de transition énergétique et écologique, d'alimentation...) et les projets locaux de territoire.

- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** est articulé au niveau du Pays de Grande Sologne. D'une durée de 6 ans, 2022-2028 il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires). Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Grande Sologne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Les orientations stratégiques définies le 9 juillet 2021 sont les suivantes :

- orientation 1 : transition écologique et énergétique
- orientation 2 : développement économique et touristique
- orientation 3 : renforcer le mieux être social
- orientation 4 : cohésion territoriale

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** a été arrêté en comité syndical du Pays de Grande Sologne le 9 février 2023. Il est actuellement en cours d'enquête publique et a été approuvé le 14 mars 2024. Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) qui expose la stratégie de l'action publique est décliné selon 5 objectifs :

- Objectif 1 : Valoriser le « typiquement solognot » en le préservant mais aussi en le partageant ;
- Objectif 2 : Affirmer l'unité et le rayonnement par la synergie de tous les territoires et la qualité de vie ;
- Objectif 3 : Booster la vitalité de l'économie en mettant nos atouts au service d'une activité renforcée ;
- Objectif 4 : Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable ;
- Objectif 5 : Être acteur dans la santé du territoire

- **Contrat local de santé (CLS) en cours d'élaboration** : Pour répondre au plus près aux besoins de la population et des professionnels, le Pays de Grande Sologne, les établissements publics de coopération intercommunale membres souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration de l'offre de santé aux côtés de l'Agence régionale de Santé. La réalisation d'un diagnostic de territoire a démarré en septembre 2023 afin de définir les priorités du futur CLS. La CPTS de Sologne (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a été créée en février 2022, elle regroupe les professionnels de santé libéraux du territoire et vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au niveau territorial. Il faut noter que le Pays de Grande Sologne compte 4 CPTS sur l'ensemble de son territoire.

- **Le dispositif européen LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »)** entend à soutenir les territoires ruraux pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux. Il est articulé au niveau du Pays de Grande Sologne. La stratégie s'oriente autour du « Bien vivre dans les territoires résilients ».

3 grands axes ont été définis :

- **Pour une ruralité assumée et attractive :**
 - ✓ Développement d'un tourisme éco-responsable, bas carbone, respectueux de l'environnement et valorisant le patrimoine solognot,
 - ✓ Renforcement et montée en gamme des services¹, de l'offre touristique, de l'animation culturelle et des activités sportives répondant aux attentes sociétales,
 - ✓ Promotion et renforcement de l'attractivité du territoire en valorisant la qualité et le cadre de vie, promotion des services du bien grandir et du bien vieillir en Grande Sologne.
- **Pour une biodiversité préservée sécurisant les milieux, les biens et les ressources :**
 - ✓ Une meilleure connaissance des richesses locales (biodiversité, forêt...), de leur adaptation au dérèglement climatique,
 - ✓ Un accompagnement dans la transition écologique et énergétique du territoire.
- **Pour une économie circulaire rurale et durable.**
 - ✓ Un soutien aux actions de structuration et de valeur ajoutée apportées aux activités traditionnelles, gage du maintien de la biodiversité solognote,
 - ✓ Un développement et une sécurisation des productions locales,
 - ✓ Une valorisation des filières de recyclage.

France Ruralités revitalisation (FRR). Cette réforme entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et prenant la suite du dispositif ZRR vise à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales pour attirer des entreprises. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le projet d'écriture du PLUi doit définir une stratégie globale d'aménagement et de développement durable adapté au territoire de la communauté de communes et respectueux des principes énoncés à l'article L.101 du code de l'urbanisme. Le PLUi devra avoir une fonction réglementaire en définissant les règles d'occupation des sols, il devra donc être élaboré dans le respect du code de l'urbanisme. En s'engageant dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes de Sologne des étangs aura aussi pour ambition de construire, en collaboration avec chaque commune, un projet commun de territoire attractif, solidaire, et respectueux de son environnement, qui valorise ses atouts. A ce jour le PLUi est en cours d'élaboration avec un objectif d'approbation pour 2025.

Article 2 – Les ambitions du territoire

En réponse aux éléments de contexte décrits précédemment, la commune de Neung-sur-Beuvron souhaite se doter d'un plan d'actions afin d'améliorer les conditions de vie de la population tout en renforçant la fonction de pôle de proximité qu'elle exerce au sein du bassin de vie.

Il s'agit de résorber les difficultés que connaît la commune, tout en développant son attractivité (résidentielle, économique et touristique). La résorption de deux friches de centre-bourg seront au cœur du projet de territoire. La programmation de ces deux pôles sera complémentaire aux activités, services et commerces déjà existants. L'accessibilité en toute sécurité et le développement des liaisons douces pour accéder à ces parcelles doivent permettre de faciliter les déplacements à l'échelle communale. Un travail de pacification des espaces publics pour un meilleur partage de la voie entre piétons et véhicules motorisés est à engager.

Face au vieillissement de la population, le maintien de professionnels de santé en nombre suffisants et le

¹ Référentiel / coopération « accessr.eu » : Déclit' Service Public, bus médical, points POM'S, « ma boutique à l'essai »...

développement de logements adaptés apparaissent comme nécessaires pour maintenir sur leur commune les personnes âgées qui y sont attachées. D'un autre côté, pour attirer des nouvelles familles souhaitant s'installer sur le territoire, l'accueil de la petite enfance est un sujet d'importance, des initiatives doivent être anticipées et engagées face au vieillissement des assistantes maternelles exerçant aujourd'hui.

Le marché immobilier est dynamique et l'action publique s'attachera à répondre aussi bien aux besoins prioritaires des habitants (santé, services publics de proximité) qu'à ceux des touristes (services spécifiques, qualité paysagère, programme d'animations).

Face au changement climatique et au risque inondation, des actions en faveur de la reconquête du végétal en centre-bourg et l'adaptation des espaces et bâtiments publics permettront de mieux supporter ces aléas.

Le maintien de l'activité économique présente et l'accueil de nouvelles activités permettront de développer l'attractivité en Grande Sologne. L'attractivité économique de la seule communauté de communes Sologne des Etangs est à mettre en perspective avec une vision plus large à l'échelle du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été définies en prenant appui sur les diagnostics réalisés dans le cadre des démarches et procédures suivantes :

- Le portrait de territoire de la CCSE réalisé par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2019)
- Le SCOT du Pays de Grande Sologne devant être voté en comité syndical le 14 mars 2024
- Le CRTE du Pays de Grande Sologne d'août 2021
- L'atelier plan-guide réalisé pour la commune en partenariat avec le CAUE en mars 2022

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle

1.1. Adapter les espaces et les bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques

- Atelier plan-guide autour de la friche commerciale du centre-bourg
- Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics
- Programmation de la friche de la maison de retraite
- Rénovation du collège
- Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
- Extension du gymnase
- Végétalisation du cimetière
- Création de logements intergénérationnels

1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs

- Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925
- Développement d'une piste cyclable du centre-bourg à EcoParc
- Développement de pistes cyclables inter-villages

1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne

- Mise en accessibilité PMR des espaces et bâtiments publics (Mairie, future recyclerie, future halle)
- Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD avec mise à disposition du public
- Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors



- **Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces**

2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer

- Création d'une boutique éphémère
- Participation au développement de la recyclerie (repair vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)
- Mise a disposition de l'application panneau Pocket
- Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale
- Développement de l'EcoParc de Sologne

2.2. Consommer local

- Création d'un marché de producteurs locaux
- Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme

2.3. Proposer une offre de soin adaptée

- Extension du pôle santé
- Proposition de consultations pour personnes sans médecins traitant
- Elaboration du Contrat Local de Santé

2.4. Services à la population et vitalité du territoire

- Offre de services dédiés à la parentalité
- Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub Extraordinaire
- Création d'un espace France Services
- Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets
- Projet sportif de territoire

- **Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique**

- Développement du camping municipal
- Développement de l'évènementiel durant la saison touristique
- Création d'un Explor'Game
- Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale
- Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée
- Création d'itinéraires de balades touristiques (Story Maps)
- Valorisation paysagère des traversées de villages

Le programme d'actions figure en annexe 1.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant

sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la ville de Neung-sur-Beuvron assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation, poste mutualisé avec les communes de Salbris et Lamotte-Beuvron à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et sur la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, via le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles. Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme.

Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et la dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) peuvent apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière, l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

6.4. Engagements de la Région

Le Conseil régional Centre-Val de Loire est de longue date engagé dans une politique en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, en encourageant et soutenant financièrement des programmes locaux de développement intégré et durable.

En lien avec les ambitions du SRADDET notamment, le Conseil régional accompagne les programmes de revitalisation et dynamisation des centres villes et centres bourgs, notamment via sa politique contractuelle en direction des territoires conduite à l'échelle de grands bassins de vie.

Pluriannuelle et intersectorielle, cette politique est de nature à apporter des leviers aux acteurs locaux pour renforcer leur attractivité en matière commerciale (nouvelles formes d'accès aux commerces et produits locaux, ...), d'équipements et de services (notamment en matière de santé, de mobilité, ...), d'espaces publics, de logements et pour engager la transition écologique (lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité) tout en renforçant la participation et la mobilisation citoyenne.

Ainsi, cette politique sera mobilisable par les collectivités lauréates du programme Petites villes de demain.

Par ailleurs, la Région Centre Val de Loire à travers l'ensemble des différentes compétences qu'elle exerce et des démarches qu'elle porte, joue un rôle majeur en faveur du développement des petites villes, notamment :

- en matière d'enseignement à travers les lycées ainsi que de la formation en direction des jeunes, des demandeurs d'emplois et des salariés fragilisés,
- acteur de référence des mobilités du quotidien, la Région organise les services ferroviaires, les transports routiers interurbains et scolaires,
- en apportant un soutien aux entreprises qu'elles soient industrielles, agricoles, artisanales et commerciales et en accompagnant l'attractivité touristique du territoire,
- en contribuant aux dynamiques culturelles et sportives et aux projets associatifs,
- à travers la Cop régionale pour accélérer la transition énergétique et écologique sur les territoires,
- via la démarche de Démocratie permanente pour ancrer des démarches de participation et mobilisation citoyennes,
- de par son engagement en faveur du déploiement du Très Haut Débit.

La Région intervient dans la proximité avec les territoires et les porteurs de projet, en mobilisant au quotidien l'ingénierie régionale à disposition dans les Maisons de la Région Centre Val de Loire (en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de formation, d'économie en particulier avec la présence de l'agence Dév up, réseau technique opérationnel et de conseil) et en accompagnant l'ingénierie de projet sur les territoires à travers les CRST en particulier.

Les éventuels montants de subvention régionale indiqués sont indicatifs s'ils n'ont pas été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est seule compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales.

6.5. Engagements du Département

Le département favorise le développement des territoires inclus dans le périmètre des Petites villes de demain, dans le cadre de ses politiques d'aménagement et d'animation existantes.

Le département concourt au développement de l'attractivité et de la qualité de vie des communes :

- en les accompagnant dans leur projet d'aménagement au titre des dotations départementales de solidarité rural et de développement durable,
- en leur consacrant une politique culturelle et sportive : restauration du patrimoine architectural, animation du réseau de lecture publique, actions en faveur de la programmation du spectacle vivant, soutien aux écoles de musiques, aide à l'éducation artistique, soutien aux équipements sportifs,
- en promouvant le département grâce à l'agence Loir-et-Cher attractivité.

Le département met en oeuvre des moyens d'ingénierie territoriale pour faciliter les diagnostics de territoires, la conception ou la réalisation des projets grâce à deux organismes :

- le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement pour le conseil en urbanisme, la conception d'aménagements d'espaces publics et la requalification des centres-bourgs ;
- l'observatoire de l'économie et des territoires, qui, par la collecte et la mise en forme des données, peut aider les collectivités à établir des diagnostics de territoires et assurer le suivi d'indicateurs sur le développement des territoires et l'impact de leurs actions à terme.

Le département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département. Le bénéficiaire d'une subvention départementale devra se conformer aux obligations de publicité prévues dans le règlement général d'attribution des subventions adopté le 13 décembre 2021

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en oeuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 3. Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national

PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Améliorer l'attractivité résidentielle

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de participants à l'atelier plan-guide du CAUE (objectif)	25	25 (objectif atteint)
Nombre de sujets traités avec le CAUE	4 depuis 2021	5
Nombre d'évènements accueillis (halle, grange)	En 2023 : 0	A augmenter
Surface imperméable de la cour d'école des Carnutes	Environ 2 027m2 imperméables sur 2 372 m2 au total	A diminuer
Nombre de club sportifs utilisant le gymnase	6	A maintenir voire augmenter
Date de création du collège	1967	Rénovation en 2022
Amélioration du partage de la voirie et des conditions de stationnements	Nombre de places de parking : 0 (stationnement sur les trottoirs)	12 places créées sur RD923 et RD925
Nombre de kilomètres d'itinéraires de promenades sur la commune	82 km	A maintenir voire augmenter
Nombre de personnes bénéficiaires des vélos adaptés de l'EPHAD	Environ 80 résidents	A maintenir
Nombre de personnes bénéficiaires des ateliers de prévention pour les seniors	Action en cours (pas encore de références)	
Taux d'utilisation de produits phytosanitaires	Entretien du cimetière par épandage de produits phytosanitaires	Aucune utilisation de produits phytosanitaires après le projet
Nombre de logements disponible à la location dans la commune	Insuffisant (en moyenne 2)	A augmenter
Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune	En 2020 : 0.9%	A augmenter

Orientation 2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces

Indicateur	Référence	Objectif
Nombres de semaines de locations/ de week-end de la boutique éphémère	En moyenne : 20 semaines 25 week-ends	40 semaines 40 week-ends
Nombre de clients à la recyclerie	En 2022 : 1753	A augmenter
Nombre d'entreprises présentes sur l'Ecoparc	27	A maintenir voire augmenter

Nombre de producteurs présents sur le marché des producteurs locaux	En 2023 : 22	En 2024 : à définir
Nombre d'édition du pique-nique participatif à la ferme	1	A reconduire
Nombre de professionnels de santé sur la commune	10 praticiens	A augmenter
Nombre de visiteurs au forum de l'emploi	En 2023 : 70	A augmenter
Nombre de collectivités équipés de l'application Panneau Pocket	110 000	Rendre disponible l'application à Neung-sur-Beuvron
Nombres d'administrés couverts par l'application panneau Pocket	8 000 000	Rendre disponible l'application à Neung-sur-Beuvron
Pourcentage de foyers équipés de l'application Panneau Pocket sur les communes de 100 à 3000 habitants	76%	Rendre disponible l'application à Neung-sur-Beuvron
Nombre de logements vacants sur la commune	94	A diminuer
Nombre de relai France service sur la commune	En 2020 : 0	En 2021 : 1
Nombre de personnes ayant bénéficiés du service dédié à la parentalité	En 2023 : 0	A augmenter

Orientation 3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de nuitées au camping municipal	En 2023 : 3 084	A maintenir voire augmenter
Kilomètres d'itinéraires touristiques sur la commune	41 km	A augmenter
Nombre de communes couvertes par Explor'Game	12	A élargir sur d'autres communes hors CCSE
Nombre d'espèces recensées	Action en cours (pas encore de références)	
Nombre de composteurs distribués sur la commune	10 par an	A augmenter (20)

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Orléans à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu

tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du tribunal administratif d'Orléans.

Signé à

Le

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher
Xavier PELLETIER

Monsieur le vice-président du conseil régional
François BONNEAU

Monsieur le Président du
Conseil Départemental
Philippe GOUET

Monsieur le Président du
Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
Pascal BIOULAC

Madame la Présidente de la Communauté
de communes de Sologne des Etangs
Agnès THIBAULT

Monsieur le Maire de Neung-sur-Beuvron
Guillaume GIOT



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Programme d’actions

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquette financière

proposition de canevas à adapter localement



Annexe 1 : Programme d'action

- Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle**

1.1 Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques

L'évolution du profil des habitants (vieillesse de la population, desserrement des ménages, difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire), l'évolution du climat

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
1.1.1 Atelier plan-guide autour de la friche commerciale du centre-bourg	Commune de Neung-sur-Beuvron	4 750 €	Etat CAUE de Loir-et-Cher Banque des Territoires	Terminée	2022
1.1.2 Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 300 000 €	Banque des Territoires Etat Agence de l'eau Conseil Départemental	En projet	2023-2026
1.1.3 Programmation de la friche de la maison de retraite	CCSE	225 900 € (prévisionnel)	ANCT Etat DDT Région SCET MOLAB	En projet	2022-2026
1.1.4 Rénovation du collège	Département de Loir-et-Cher	15 000 000 €	Etat Europe	En travaux	2022-2024
1.1.5 Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes	Commune de Neung-sur-Beuvron	370 000 € (prévisionnel)	CAUE Agence de l'EAU Etat	En projet	2022-2024
1.1.6 Extension du gymnase	Commune de Neung-sur-Beuvron	745 951 €	Etat Région Département	En projet	2023-2025
1.1.7 Végétalisation du cimetière	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 €	CAUE	Terminé	2022
1.1.8 Création de logements intergénérationnels	CCSE	A définir		En réflexion	2022-2026

1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
1.2.1 Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925	Commune de Neung-sur-Beuvron	440 000 €	Agence Technique Départementale INCA Etat CD41 CCSE	Terminée	2022-2023
1.2.2 Développement d'une piste cyclable du centre-bourg à EcoParc	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron	Montant à définir	Pays de Grande Sologne CCSE Département Conseil Régional CVL Commune de Neung-sur-Beuvron	En réflexion	A définir
1.2.3 Développement de pistes cyclables inter-villages	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron	Montant à définir	Pays de Grande Sologne Conseil régional de Centre-Val de Loire Conseil départemental de Loir-et-Cher	En réflexion	2023-2026

1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne

Les personnes à mobilité réduite représentent une part importante de la population à Neung-sur-Beuvron, principalement les séniors, mais également les personnes en situation de handicap et les personnes avec poussettes. La commune souhaite rendre accessible les équipements publics structurants et développer des actions en faveur du bien vieillir sur le territoire.

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
1.3.1 Mise en accessibilité PMR des espaces et bâtiments publics (Mairie, future recyclerie, future halle...)	Commune de Neung-sur-Beuvron	80 000 €	Etat Département	En projet	2023-2025
1.3.2 Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD avec mise à disposition du public	CIAS	12 514,16 €	Europe	Terminée	2023
1.3.3 Organisation d'ateliers de prévention pour les séniors	SEPIA 41		Département de Loir et Cher ARS CCSE EHPAD :	En projet	2022-2026

- **Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces**

2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer

L'économie est basée sur un tissu de commerces de centre-bourg et sur deux zones commerciales : La Zone de la Croûte et L'Ecoparc d'affaires de Sologne. La zone de la Croûte est organisée autour d'un supermarché quand l'éco parc de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (182 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel dont certaines se distinguent par leur rayonnement national voire international dans les domaines ingénierie/ recherche. L'ambition est aussi d'attirer de nouvelles entreprises.

Ce développement doit se faire en mobilisant le foncier existant notamment la friche de la maison de retraite.

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.1.1 Création d'une boutique éphémère	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 €	Aucun	Terminée (En activité)	2021-2026
2.1.2 Participation au développement de la recyclerie (création repair vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)	CCSE	225 900 €	Préfecture DDT 1000 & 1 partages SCET (AMO) CCSE Région Etat	En projet	2022-2026
2.1.3 Mise à disposition de l'application panneau Pocket	CCSE	200 € par an		Terminée	2022
2.1.4. Mise en place d'un outil de suivi de la vacances commerciale	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron		OET41	Terminée	2022
2.1.5 Développement de l'Eco Parc	CCSE	À définir	CCI Région	En réflexion	2023

2.2. Consommer local

Les agriculteurs locaux ne sont pas structurés en filière. Il n'existe pas de magasin de producteurs à l'échelle du Pays de Grande Sologne et il peut être difficile pour les consommateurs de connaître et de se rendre sur les différents points de vente. La commune souhaite prendre part à ce manque et se positionne comme organisateur depuis 2 ans d'un marché de producteurs locaux.

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.2.1 Création d'un marché de producteurs locaux	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 € par an	Association « Ici en Sologne »	Reconduit	2022-2026
2.2.2 Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme	Association « Ici en Sologne »		Le Rucher aux Plantes Association « Ici en Sologne »	Terminée	2023

2.3. Proposer une offre de soin adaptée

La communauté de commune propose un pôle santé et dispose d'une pharmacie installée à Neung-sur-Beuvron. Afin de pouvoir accueillir de nouveaux praticiens, la commune nécessite des lieux de consultation supplémentaires.

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.3.1 Extension du pôle santé	CCSE	Montant à définir	Conseil Départemental ARS	En réflexion	2022-2026
2.3.2 Proposition de consultations pour personnes sans médecin traitant	CPTS Sologne	Montant à définir	CPTS ARS Pays de Grande Sologne	En réflexion	2022-2026
2.3.3 Elaboration du Contrat Local de Santé	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne	Coût RH et actions	ARS Département Région CAF CPAM MSA IMDS CPTS	En projet	2023-2024

2.4. Services à la population et vitalité du territoire

Action	Maître d'Ouvrage	Coût (HT)	Partenaires	Statut de l'action	Année de réalisation
2.4.1 Offre de services dédiés à la parentalité	CCSE	Montant à définir	Assistants Maternelles CAF 1000 et 1	En réflexion	2022-2026
2.4.2 Organisation d'un salon de l'emploi et Accueil du Klub Extraordinaire	CCSE		Région Centre-Val-de-Loire	Terminée, récurrente	2022-2026
2.4.3 Création d'un espace France Services	CCSE		Etat Opérateurs publics de l'Etat partenaires	Terminée	2021
2.4.4 Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets	Association 1000&1 partages		Commune de Neung-sur-Beuvron SIEOM	En projet	2022-en cours
2.4.5 Projet sportif de territoire	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne		Comité régional olympique et sportif CVL Comité départemental olympique et sportif de Loir-et-Cher IMDS	En travaux	2022-2025

- **Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique**

Action	Maître	Coût (HT)	Partenaires	Statut de	Année de
--------	--------	-----------	-------------	-----------	----------

	d'Ouvrage			l'action	réalisation
3.1 Développement du camping municipal	Commune de Neung-sur-Beuvron	12 450 € (étude faisabilité)	CAUE Sologne Tourisme Only Camp Conseil Régional François Tourisme Consultant CAP HEB	En projet	2022-2026
3.2 Développement de l'évènementiel durant la saison touristique	Commune de Neung-sur-Beuvron		CCSE Gîte et chambres d'hôte Camping municipal	En projet	2022-2026
3.3 Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale	Commune		Conseil Départemental	En réflexion	2022-2026
3.4 Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée	Commune de Neung-sur-Beuvron	97 977 €	Département	Terminée	2023
3.5 Création d'un Explor'Game à destination des familles	CCSE		Commune de Neung-sur-Beuvron Société Explor'Games	Terminée	2021
3.6 Création d'itinéraires de balades touristiques (Story Maps)	Observatoire de l'économie et des territoires	27 000 €	GRAHS Pays de Grande Sologne Commune de Neung-sur-Beuvron Europe	En projet	2022-2024
3.7 Valorisation paysagère des traversées de villages	Pays de Grande Sologne		Pays de Grande Sologne CAUE	En projet	2022-2026

Fiche Action 01. Atelier Plan guide autour de la friche commerciale du centre-bourg
Fiche Action 02. Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics
Fiche Action 03. Programmation de la friche de la maison de retraite
Fiche Action 04. Participation au développement de la recyclerie
Fiche Action 05. Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
Fiche Action 06. Extension du gymnase
Fiche Action 07. Rénovation du collège
Fiche Action 08. Végétalisation du cimetière
Fiche Action 09. Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925
Fiche Action 10. Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'EcoParc de Sologne
Fiche Action 11. Mise en accessibilité PMR des espaces publics
Fiche Action 12. Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD et mise à disposition du public
Fiche Action 13. Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors à domicile
Fiche Action 14. Création d'une boutique éphémère
Fiche Action 15. Mise à disposition de l'application Panneau Pocket
Fiche Action 16. Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale
Fiche Action 17. Développement de l'EcoParc de Sologne
Fiche Action 18. Création d'un marché de producteurs locaux
Fiche Action 19. Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme
Fiche Action 20. Extension du pôle Santé
Fiche Action 21. Proposition de consultation pour personnes sans médecin traitant
Fiche Action 22. Offre de services dédiés à la parentalité
Fiche Action 23. Création d'un espace France services
Fiche Action 24. Développement du camping municipal
Fiche Action 25. Développement de l'évènementiel durant la saison touristique
Fiche Action 26. Réalisation d'un inventaire de la biodiversité
Fiche Action 27. Valorisation des abords du Beuvron
Fiche Action 28. Création d'un Explor'Game à destination des familles
Fiche Action 29. Itinéraires de balades touristiques (Story Maps)
Fiche Action 30. Valorisation paysagère des traversées de villages
Fiche Action 31. Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub Extraordinaire
Fiche Action 32. Création de logements intergénérationnels
Fiche Action 33. Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets
Fiche Action 34. Développement de pistes cyclables inter-villages
Fiche Action 35. Elaboration du Contrat Local de Santé
Fiche Action 36. Projet Sportif de Territoire

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 1

Atelier Plan guide autour de la friche commerciale du centre-bourg

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques
Action nom	Atelier plan guide autour de la friche commerciale centre-bourg
Action n°	1.1.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Cette friche commerciale en centre bourg (1000 m²) est constituée de 3 unités bâties. Une ancienne épicerie avec 180m² de coque commerciale et 2 logements inhabités depuis plusieurs années (local associatif et grange). La parcelle a été préemptée en 2021 par la ville qui a demandé l'accompagnement du CAUE pour étudier ses potentialités. La requalification de cet îlot constitue une opportunité foncière stratégique située entre le centre-bourg et les espaces naturels.</p> <p>Éléments du programme défini par CAUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une démolition partielle du bâti, conservation du patrimoine en brique (grange, bâti en pan de bois) - Une vocation principale de halle et de marché ouvert - Un espace traversant et vivant dans un esprit de rue jardinée - Un front bâti maintenu pour tenir la place et la rue - Un trait d'union en place de l'église et espace naturel et de loisirs - Des possibilités d'usages complémentaires dans le bâti et sur les espaces publics : cellule commerciale (vocation boutique éphémère artisanat, exposition,) logement 2 pièces et à l'arrière de la parcelle dans la grange une buvette avec sanitaires, local technique et terrasse. <p>Bénéficiaires : élus, habitants, commerçants...</p>
Partenaires	CAUE 41 : organisateur de l'atelier plan-guide BANQUE DES TERRITOIRES : financeur de l'atelier plan guide
Dépenses prévisionnelles/définitives	Investissement - Coût de l'atelier plan-guide : 4 750 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	Coût de l'atelier plan guide : 4 750 € Banque des Territoires : 2 375 €
Calendrier prévisionnel	2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3- FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi	Nombre de participants à l'atelier plan-guide (objectif) Nombre de sujets traités par le CAUE
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager les mobilités douces -Contribuer à la vocation touristique et événementielle de la commune -Développer la vocation commerciale du centre-ville grâce au marché -Créer des logements participant à l'offre résidentielle
Annexes	

FICHE ACTION N° 2

Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle <p>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</p>
Action nom	Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics
Action n°	1.1.2.
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite requalifier un ensemble bâti situé en accroche de la place Charles Quenet en plein centre-ville. Ce projet est une opportunité pour préserver et conforter la dynamique commerciale et culturelle du centre-ville, et créer une connexion entre le centre-ville et la zone de loisirs située à l'arrière du tissu bâti. Cet ensemble bâti se compose d'une friche commerciale, ancienne supérette du centre-bourg, et d'un bâtiment occupé jusqu'alors par l'association de jumelage. La totalité des parcelles sur lequel s'implante le projet est propriété de la mairie de Neung-sur-Beuvron.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Proposer de nouveaux usages sur l'espace public en aménageant un espace ouvert piétonnier et cyclable en trait d'union de la place Charles Quenet à l'Est et de la zone de loisirs du Beuvron située à l'Ouest -Prolonger le marché situé historiquement sur la place Charles Quenet en construisant une halle à vocation notamment de marché couvert permettant de préserver et de conforter la dynamique commerciale et culturelle du centre-ville -Accueillir de nouveaux équipements en conservant une partie du bâti existant <p>Février 2023 : publication MAPA pour sélection AMO. Mai 2023 : désignation AMO Crescendo Conseil Bénéficiaires : commerçants habitants, touristes...</p>
Partenaires	<p>Le foncier est propriété de la ville depuis 2021</p> <p>Banque des territoires : financeur de l'étude AMO</p> <p>Agence de l'eau : financeur du projet</p> <p>Conseil régional : financeur du projet (CRST)</p> <p>Etat : financeur du projet (potentiel DETR/DSIL)</p> <p>Architectes : mission de maîtrise d'œuvre</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement (MO Ville de Neung) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etude AMO : 76 377,32 € HT -Estimatif global études + travaux : 1 300 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Coût total du projet : 1 300 000 € HT</p> <p>Banque des Territoires : étude AMO 25 000 € HT</p> <p>DETR/DSIL : 700 000 € HT</p> <p>Budget de 45 000 euros pour le concours d'architectes</p>

	CRST : 279 000 € DDSR : 24 000 €
Calendrier prévisionnel	AMO : 2 ^e trimestre 2023 Etudes Moe : 2024 Phase PROJET Publication marché travaux : 2024 Démarrage des Travaux : 2025-2026 Livraison : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3- FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements accueillis (halle, grange)
Conséquence sur la fonction de centralité	-Encourager les mobilités douces en offrant au public de nouveaux espaces à vivre dans le prolongement des espaces de loisirs existants -Contribuer à la vocation touristique et événementielle de la commune -Développer la vocation commerciale du centre-ville grâce au marché -Créer des logements participant à l'offre résidentielle.
Annexes	

proposition de canevas à adapter et compléter



FICHE ACTION N° 3

Programmation de la friche de la maison de retraite

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle <p>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</p>
Action nom	Programmation de la friche de la maison de retraite
Action n°	1.1.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs/ Commune de Neung-sur-Beuvron/ CAF
Description de l'action	<p>La CCSE et la mairie de Neung-sur-Beuvron souhaitent restaurer les locaux de la maison de retraite afin de leur donner un nouvel usage. Une partie des 2000 m² de bâti sera consacré à héberger l'activité de la recyclerie 1000&1 partages. Néanmoins l'association n'a besoin que de 800 m² et il reste donc 1200 m² en capacité d'accueillir d'autres fonctions. L'objectif de ce projet est de réhabiliter de manière plus pérenne l'ensemble des bâtiments de l'ancienne maison de retraite (bâtiment principal de 200m² et ancienne maison bourgeoise).</p> <p>Piste de projets pour la transformation du reste de la surface disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Centre d'apprenti (logements pour des jeunes travailleurs) -Tiers lieux Rural (espace de vie sociale CAF) -Extension du pôle santé (pôle kiné) -Espace de coworking -Habitat inclusif et/ou intergénérationnel -Offre autour de la parentalité <p>En 2023, l'ANCT a mandaté un bureau d'étude (SCET) en qualité d'AMO, pour accompagner la CCSE et la commune de Neung-sur-Beuvron tout au long de la définition du projet de requalification de la maison de retraite. A l'heure actuelle, le cabinet SCET procède à l'élaboration d'un diagnostic afin de déterminer le meilleur usage à implanter en parallèle de la recyclerie.</p> <p>Bénéficiaires : 100&1 partages, habitants (commune et territoire avoisinants), touristes...</p>
Partenaires	<p>Etat : financeur du projet (DETR/DSIL)</p> <p>Région : financeur du projet (CRST)</p> <p>DDT : coordinateur du projet</p> <p>ANCT : financeur de l'étude de programmation</p> <p>SCET : cabinet AMO</p> <p>MOLAB : travaux de remise en conformité</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation 4 000 000 € (projet total étude SCET)

Plan de financement prévisionnel / définitif	Région (CRST A Vos ID) : 86 759.20 € accordés
Calendrier prévisionnel	Etudes AMO par SCET : 2023 COFIL intermédiaire : février 2024 COFIL final : avril 2024 Publication marché travaux : 2024 Démarrage des Travaux : 2025 Livraison : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME). -Fiche Action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIUJX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4-RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -CRST2 -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de clients de la recyclerie
Conséquence sur la fonction de centralité	-Résorber partiellement les friches -Occuper des friches en urbanisme transitoire -Mettre aux normes d'accessibilité ERP -Favoriser la cohésion sociale en zone de revitalisation rurale (ZRR) -Redynamiser le centre bourg
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 4

Participation au développement de la recyclerie

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces
Action nom	Participation au développement de la recyclerie
Action n°	2.1.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs, commune de Neung-sur-Beuvron et CAF
Description de l'action	<p>La CCSE et la mairie de Neung-sur-Beuvron souhaitent accompagner le développement de « 1000 & 1 partages », la recyclerie solidaire (économie circulaire) de Neung-sur-Beuvron qui constitue un acteur important dans la revitalisation du territoire rural de la Sologne des étangs.</p> <p>Pour participer à son essor et valoriser ses activités, il est envisagé d'accueillir la recyclerie dans une partie des 2000 m² de locaux disponibles de l'ancienne maison de retraite, en friche depuis 2009 (propriété CCSE). La temporalité est contrainte car la recyclerie, titulaire d'un bail précaire, devra rapidement quitter les locaux de 350m² qu'elle occupe actuellement en centre-bourg. Le projet doit permettre dans un premier temps de convertir les anciennes chambres de la maison de retraite du rez-de-chaussée en espaces mutables (remise en conformité ERP). La recyclerie ayant besoin de 800 m² pour pérenniser ses activités.</p> <p>La recyclerie créative de Neung-sur-Beuvron, 1000&1 partages a été créée en 2016. Elle vise une labellisation en tiers lieux. La recyclerie collecte, trie, transforme et offre une deuxième vie aux objets avec l'objectif des 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler. L'équipe est composée de 5 salariés dont 2 services civiques et travaille avec les acteurs du territoire (SMICTOM, association de protection de la nature, centre de loisirs, ferme...). En plus de ses activités classiques, 1000&1 partages organise des ateliers à destination du grand public.</p> <p>En 2023, l'ANCT a mandaté un bureau d'étude (SCET) en qualité d'AMO, pour accompagner la CCSE et la commune de Neung-sur-Beuvron tout au long de la définition du projet de requalification de la maison de retraite. A l'heure actuelle, le cabinet SCET procède à l'élaboration d'un diagnostic afin de déterminer le meilleur usage à implanter en parallèle de la recyclerie.</p> <p>Bénéficiaires : 100&1 partages, habitants (de la commune et des territoires avoisinants)</p>

Partenaires	Préfecture : coordinateur du projet DDT : coordinateur du projet 1000 & 1 partages : association faisant vivre la recyclerie ANCT : financeur de l'étude SCET : cabinet AMO CCSE : financeur du projet Région : financeur du projet Etat : financeur du projet
Dépenses prévisionnelles /définitives	Investissement : - Montant du projet : 225 900 € HT (remise conformité bâtiment)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DETR) : 45 000 € accordés Région (CRST A vos ID) : 86 759.20 € accordés CCSE : reste à charge
Calendrier prévisionnel	Etudes AMO par SCET : 2023 COFIL intermédiaire : février 2024 COFIL final : avril 2024 Publication marché travaux : 2024 Démarrage des Travaux : 2025 Livraison : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME). -Fiche Action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4-RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -CRST2 -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de clients de la recyclerie
Conséquence sur la fonction de centralité	-Résorber partiellement les friches -Occuper des friches en urbanisme transitoire -Mettre aux normes d'accessibilité ERP -Favoriser la cohésion sociale en zone de revitalisation rurale (ZRR) -Redynamiser le centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 5

Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle <p>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</p>
Action nom	Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes
Action n°	1.1.6
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La cour de l'école des Carnutes, située en centre-ville, est totalement artificielle. Composée à 90% d'enrobé, elle centralise différentes problématiques telles que la stagnation des eaux dans la partie basse de la cour (espace en pente). En été la cour d'école est un véritable îlot de chaleur urbain centralise en raison de l'absence d'arbres et d'espaces verts créant de l'ombre.</p> <p>LES OBJECTIFS DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un îlot de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres - Infiltration des eaux pluviales et toitures (+80% par rapport à l'état actuel) - Améliorer l'esthétique de la cour - Création de plusieurs fonctions dans la cour avec notamment des zones de calme <p>Dans une logique de réduction du traitement des eaux pluviales communales (réseau unitaire) et de résilience face au changement climatique (ombrage des arbres), la commune a postulé à l'appel à projet du CAUE « l'eau, source de vie dans ma cour d'école » et a été désignée lauréate en septembre 2022.</p> <p>Le CAUE a accompagné la commune autour d'ateliers pédagogiques et pratiques pour réaménager la cour en plaçant ainsi l'infiltration de l'eau, la désimperméabilisation des sols et l'usage au cœur du projet.</p> <p>Superficie de la cour : 2 500 m² Bénéficiaires : élèves, enseignants, parents d'élèves...</p>
Partenaires	<p>CAUE : accompagnement lors de l'étude (diagnostic, esquisse, ateliers pédagogiques)</p> <p>Agence de l'eau : financeur du projet (renaturation)</p> <p>Etat : financeur du projet (Fonds vert)</p> <p>Département : financeur du projet (potentiel DDAD)</p> <p>Atelier de l'Ours : maître d'œuvre du projet</p> <p>Europe : financeur du projet (potentiel FEDER)</p> <p>CAF : financeur du mobilier de jeux (potentiel)</p> <p>Conseil départemental : financeur des jeux (potentiel)</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives HT	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût total : 370 000 € HT - Coûts HT études : 28 000 € HT

Plan de financement prévisionnel / définitif HT	Prévisionnel : 370 000 € HT Agence de l'eau (AAP renaturation) : 176 600 € accordés Département (DDAD) : 89 700 € accordés Etat (FOND VERT) : 86 000 € accordés
Calendrier prévisionnel	Accompagnement du CAUE : septembre 2022 à juin 2023 Désignation de l'Atelier de l'Ours comme maître d'œuvre : juillet 2023 Phase projet : juillet 2023 à juillet 2024 Démarrage des Travaux : été 2024 Livraison : Janvier 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface imperméable de la cour d'école des Carnutes
Conséquence sur la fonction de centralité	- Limiter les îlots de chaleur : accueil dans de bonnes conditions de l'équipe enseignante, des élèves et leur famille. - Réduire les risques inondation - Maintenir en état le patrimoine foncier communal des écoles - Sensibiliser les enfants à l'environnement et à la biodiversité
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 6

Extension du gymnase

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques
Action nom	Extension du gymnase
Action n°	1.1.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Le gymnase de Neung-sur-Beuvron accueille différentes activités sportives et types publics : collégiens, associations, clubs privés. Le club de badminton qui compte 100 licenciés est un exemple de facteur de cohésion sociale pour les habitants. Des évènements y sont régulièrement organisés (tournois, match nocturnes). Il est également le seul gymnase de la CCSE.</p> <p>Cependant la taille réduite du gymnase ne permet pas d'accueillir de public lors des compétitions et ne dispose pas d'espace de convivialité.</p> <p>La commune souhaite agrandir le gymnase afin de proposer : un sas d'entrée, un Club-house (buvette) et une tribune avec une capacité de 120 places assises.</p> <p>Le cabinet d'architecture Laurent Carnois a été mandaté pour la réalisation du projet.</p> <p>Bénéficiaires : élèves, habitants (de la commune et de la communauté de communes) ...</p>
Partenaires	<p>Région : financeur du projet (potentiel)</p> <p>Etat : financeur du projet (DSIL, potentiel DETR/ DSR/ Fonds vert)</p> <p>Département : financeur du projet (plan sport)</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût du projet : 745 951 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Prévisionnel à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : à demander - DSIL : 150 000 € - FOND VERT : à demander - Département : aide équipement sportif 200 000 € - Région : à demander
Calendrier prévisionnel	<p>Etudes maîtrise d'œuvre : 2023</p> <p>Démarrage des Travaux : septembre 2024</p> <p>Fin des travaux : octobre 2025</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Programme de rénovation énergétique (Orientation 1-TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -CLS Pays de Grande Sologne -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de club sportifs sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Accueillir les familles et supporters des joueurs lors d'évènements et de compétitions -Apporter plus de convivialité et améliorer la cohésion sociale en ville -Favoriser la pratique du sport dans un objectif d'amélioration de la santé
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 7

Rénovation du collège

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle <p>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</p>
Action nom	Rénovation du collège
Action n°	1.1.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Département du Loir-et-Cher
Description de l'action	<p>La politique de rénovation du département vise à prendre en compte les besoins des usagers (élèves, professeurs, personnels) et d'adapter les collèges aux enjeux du moment notamment en termes d'environnement : réduction de la consommation d'énergie, généralisation des énergies renouvelables et des matériaux naturels, réduction des impacts sur la faune et la flore locale.</p> <p>Le collège de Neung-sur-Beuvron a été construit en 1962, il accueille aujourd'hui 261 élèves sur une surface de 3 500m².</p> <p>Le Collège de Neung-sur-Beuvron est le premier à bénéficier de la démarche du département « collège du futur ». Il s'agit d'un nouveau référentiel de construction et de rénovation des collèges élaboré en concertation avec des experts de l'éducation nationale, des professeurs, des experts en ingénierie numérique, bâtementaire, environnementale...</p> <p>Le site est éco-responsable : les bâtiments construits et rénovés utiliseront massivement des matériaux renouvelables (bardages en bois, enduits, murs en terre crue, isolation en paille, en chanvre et ouate de cellulose) et à énergie positive pour les parties neuves. Le chauffage sera assuré par une chaudière bois, la faune et la flore feront l'objet d'une attention particulière, avec notamment la reconstitution d'une zone humide et l'installation de nichoirs. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, de façon à éviter l'engorgement des réseaux de la commune.</p> <p>Un collège du futur c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des salles de cours agrandies à 65 m² permettant de nouveaux modes d'enseignement - un collège ouvert sur l'extérieur : associations culturelles dans la salle polyvalente (accès direct depuis l'espace public), terrains de sport - accès au numérique renforcé, l'accès aux ressources numériques doit être total, sécurisé et transparent sans éclipser l'accès aux ressources papier, les CDI sont plus largement ouverts. <p>Bénéficiaires : élèves, enseignants, habitants...</p>

Partenaires	Etat Europe LALU paysagiste : maitre d'œuvre paysage du projet Guinée*Potin : architecte mandataire OTEIS Bet TCE : BET ITAC acoustique : BET
Dépenses prévisionnelles/définitives	Investissement - Dépenses prévisionnelles : 15 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DSID) : 1 791 145 € HT Europe (FEDER) : 1 776 000 € HT Département : 11 432 855 € HT
Calendrier prévisionnel	Volonté de reconstruction : 2021 Phase projet : 2021-2022 Début des travaux : mai 2022 Phase 1 : livraison travaux salle de classe en septembre 2024 Phase 2 : livraison des bâtiments administratifs en septembre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Programme de rénovation énergétique (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de construction du collège
Conséquence sur la fonction de centralité	-Ouvrir le collège sur l'extérieur et créer de nouveaux usages pour les habitants -Développer un projet de rénovation pilote et démonstrateur en termes écologiques, numériques, bâtimentaires à l'échelle du département participant au rayonnement et à l'attractivité de ce territoire rural -Renforcer l'attractivité de la commune grâce à l'offre éducative -Mutualiser les services et usages entre le collège et ses extérieurs
Annexes	

FICHE ACTION N° 8

Végétalisation du cimetière

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle <p>1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques</p>
Action nom	Végétalisation du cimetière
Action n°	1.1.7
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	La municipalité de Neung-sur-Beuvron a décidé de végétaliser le cimetière. Pour cela elle a fait appel au CAUE afin d'avoir une visibilité sur les modes de gestion d'un cimetière zéro-phyto. Cette action conclut par un engazonnement du cimetière.
Partenaires	CAUE : conseil en aménagement et entretien du cimetière
Dépenses prévisionnelles / définitives	Epandage engazonnement : 1 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitifs	Travaux réalisés en régie (aucun plan de financement)
Calendrier prévisionnels	Action terminée 2022
Liens autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'utilisation de produits phytosanitaires
Conséquence sur la fonction de centralité	-Favoriser le végétal en ville -Diminuer l'utilisation de produits phytonnaitaires -Embellir les espaces publics
Annexes	

FICHE ACTION N° 9

Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs
Action nom	Sécurisation de la traversée de ville
Action n°	1.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Neung-sur-Beuvron est traversée par la départementale 925 (itinéraire Châteaudun-Neung via Beaugency) et 923 (itinéraire Blois-Sancerre). Il en résulte le passage de camions et voitures en transit. Un ou plusieurs accidents ont eu lieu.</p> <p>La commune s'interroge sur la sécurisation des départementales qui mènent au coeur du village : la rue du 8 mai 1945 (RD923), et la rue du 11 novembre 1918 (RD925).</p> <p>Les élus ont fait appel à l'agence technique départementale afin d'étudier les possibilités d'aménagement permettant de sécuriser sur ces axes l'ensemble des usagers (piétons, cycles, voitures, camions...) de prendre en compte les échanges aux différents carrefours, de valoriser la vie locale et d'assurer une vitesse apaisée en agglomération.</p> <p>Plusieurs problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse inadaptée en ville au détriment des habitants et usagers de l'espace public - étroitesse des trottoirs : le stationnement sur les trottoirs engendre des difficultés de continuité piétonne. - stationnement sauvage le long du restaurant <p>Enjeux : redéfinir et marquer l'entrée d'agglomération (RD 925) ; mettre en valeur l'entrée d'agglomération par des aménagements qualitatifs ; réduire la vitesse ; sécuriser les cheminements piétons ; mettre en valeur la vie locale.</p> <p>Le projet de sécurisation de la traversée de ville consiste à engager des travaux d'aménagement de voirie et trottoir visant à pacifier les parcours pour les différents modes de déplacement. Des réductions de voiries, des créations et élargissement de trottoirs, plantations d'arbres, créations de places de stationnement matérialisés sont projetés.</p> <p>Bénéficiaires : piétons, automobilistes, habitants...</p>
Partenaires	<p>Conseil Départemental : financeur du projet (DDAD/DSR)</p> <p>Agence Technique Départementale : réalisation du diagnostic</p> <p>Etat : financeur du projet (DETR)</p> <p>CCSE : financeur du projet (fonds de concours)</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement étude, tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude ATD : 800 € HT - Ingénierie-maîtrise d'œuvre- suivi chantier : 19 700 € HT - Coût prévisionnel des travaux : 406 290 € HT

	- Coûts réels des travaux : 440 000 € HT
Plan de financement définitif	Etat (DETR 2023) : 81 258 € HT CCSE (fonds de concours) : 71 183€ Département (DDAD 2023) : 43 700 € (DSR 2023) : 30 000 €
Calendrier prévisionnel	Calendrier : - étude préalable (définition du besoin et du programme) réalisée Agence Technique Départementale en 2022 - mission de maîtrise d'œuvre afin d'élaborer les plans techniques nécessaires pour la réalisation et assurer le suivi : novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux. - phase de travaux : juillet à décembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du partage de la voirie
Conséquence sur la fonction de centralité	-Apaiser la vitesse des véhicules -Sécuriser les déplacements piétons -Inciter à la marche dans le village. -Améliorer l'image de la commune en renouvelant les espaces publics
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 10

Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'Ecoparc de Sologne

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs
Action nom	Développement d'une piste cyclable entre le centre-bourg et l'EcoParc de Sologne
Action n°	1.2.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'Ecoparc d'affaires de Sologne situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (182 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel. Cependant sa localisation à plus de 4 km du centre-bourg et son accès par la Départementale 923 n'est ni adaptée ni sécurisée pour des trajets quotidiens à vélo.</p> <p>Afin de favoriser l'écomobilité, il est envisagé la création d'une piste cyclable en site propre. Un recensement des personnels résidents dans la commune de Neung-sur-Beuvron et travaillant à l'éco-parc de Sologne est un point de départ. La piste cyclable sera aussi un point positif pour les entreprises souhaitant recruter notamment des jeunes car la mairie dispose déjà de petits logements à Neung-sur-Beuvron et souhaite augmenter l'offre.</p> <p>Bénéficiaires : habitants, touristes, travailleurs de l'EcoParc...</p>
Partenaires	Pays de Grande Sologne CCSE Département Conseil Régional CVL Commune de Neung-sur-Beuvron
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1-TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développer les mobilités douces à l'échelle de la commune - Sécuriser les itinéraires à vélo
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

Mise en accessibilité PMR des espaces publics

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.3. Accompagner le bien vieillir en sologne
Action nom	Mise en accessibilité PMR des espaces publics (mairie, futur espace de vie social, future halle)
Action n°	1.3.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Une partie des espaces publics de la commune est difficilement accessible à tous. C'est dans cette logique de la commune de Neung-sur-Beuvron souhaite repenser certains espaces de la ville : les abords de la mairie, le futur espace de vie social et la future halle.</p> <p>1- La mairie</p> <p>Une place de parking PMR a déjà été aménagée aux abords de la nouvelle entrée de la mairie. L'objectif de la commune est de rendre accessible la mairie mais également de requalifier ses abords afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -créer un espace public unitaire et cohérent -fluidifier le trafic routier -conserver des places de stationnement -sécuriser et rendre accessible l'ensemble du site pour tous -désimperméabiliser au maximum l'espace et infiltrer les eaux pluviales -valoriser le bâti par la végétation -végétaliser le site en diversifiant les plantations et les modes de gestion <p>Bénéficiaires : habitants</p>
Partenaires	<p>Etat : financeur du projet</p> <p>Département : financeur du projet</p> <p>Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne : réalisation de l'étude (diagnostic et ESQUISSE) de la requalification des abords de la mairie</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de l'action total : 80 000 € HT <p>Dépenses prévisionnelles du projet de requalification des abords de la mairie : à définir</p> <p>Dépenses définitives du projet de requalification des abords de la mairie : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat (DSIL) : 40 000 € HT</p> <p>Département (DDAD) : demande en 2024</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier prévisionnel	Esquisse : décembre 2024

Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Requalification des espaces publics (Orientation 4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne -Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du partage de la voirie
Conséquence sur la fonction de centralité	-Apaiser la vitesse des véhicules -sécuriser les déplacements piétons -Inciter à la marche dans le village -Améliorer l'image de la commune en renouvelant les espaces publics
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 12

Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD et mise à disposition du public

Orientation stratégique	● Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne
Action nom	Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD et mise à disposition du public
Action n°	1.3.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'EPHAD de Neung-sur-Beuvron « L'Orée des Pins » accueille x résidents. Il est situé à la limite du centre-bourg à 1 km de la place centrale et 2,2 km du supermarché (30 min à pied). Les animatrices souhaitent acquérir des vélos à assistance électriques adaptés pour les personnes à mobilité réduite afin de pouvoir organiser des sorties. Les vélos pourront être prêtés aux familles. Et aux personnes extérieures. L'achat prévu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 vélo VAE d'occasion - 1 vélo permettant d'accueillir un fauteuil roulant - 1 vélo permettant de transporter deux personnes à mobilité réduite. <p>Bénéficiaires : résidents</p>
Partenaires	Europe : financeur du projet
Dépenses prévisionnelles/définitives	Investissement - Coût total 19 807€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe (LEADER) : 15 846 €
Calendrier prévisionnel	Action terminée en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes bénéficiaires des vélos adaptés de l'EPHAD
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développer la cohésion sociale - Développer l'écomobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 13

Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors à domicile

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.3. Accompagner le bien vieillir en Sologne
Action nom	Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors
Action n°	1.3.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SEPIA 41
Description de l'action	<p>Le Dispositif « Parcours » du SEPIA 41 organise des ateliers de prévention à destination des seniors à domicile sur des sujets spécifiques : Mémoire, activité physique adaptée, équilibre et prévention des chutes, information et soutien. Ces actions sont assurées par des professionnels paramédicaux des EPHAD de Neung-sur-Beuvron et Yvoy le Marron : animatrices, éducateurs APA, psychomotricienne, psychologue, infirmier/ cadre de santé.</p> <p>Bénéficiaires : personnes seniors</p>
Partenaires	Département de Loir et Cher ARS CCSE EHPAD : organisateur des ateliers
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût personnel EHPAD
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes bénéficiaires des ateliers de prévention pour les seniors
Conséquence sur la fonction de centralité	-Favoriser l'autonomie des personnes seniors -Préserver la vie locale
Annexes	

FICHE ACTION N° 14

Création d'une boutique éphémère

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce 2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer
Action nom	Création d'une boutique éphémère
Action n°	2.1.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La commune de Neung-sur-Beuvron à acheter un local en centre-ville afin d'y créer une boutique éphémère. Cette expérimentation a débuté en 2021 et se poursuit jusqu'en 2026. Le local est loué au mois par divers commerçants, artistes et artisans, ce qui permet de développer l'offre commerciale de la commune.</p> <p>Bénéficiaires : commerçants, habitants, touristes...</p>
Partenaires	Aucun
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût total du projet : 1 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier prévisionnel	Terminé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi	Nombre de semaines de locations/ de week-end de la boutique éphémère
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Redynamiser le tissu commercial -Proposer de nouveaux services et commerces en centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 15

Mise à disposition de l'application Panneau Pocket

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce 2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer
Action nom	Mise à disposition de l'application Panneau Pocket
Action n°	2.1.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'application Panneau Pocket permet d'informer ses usagers des actualités sur une commune. Cette application couvre la quasi-totalité des communes du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne dont fait partie la commune de Neung-sur-Beuvron.</p> <p>Bénéficiaires : habitants, touristes...</p>
Partenaires	Aucun
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût : 200 € par an
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier prévisionnel	Terminé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3- FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de collectivités équipés de l'application Panneau Pocket</p> <p>Nombres d'administrés couverts par l'application panneau Pocket</p> <p>Pourcentage de foyers équipés de l'application Panneau Pocket sur les communes de 100 à 3000 habitants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et partager les actualités locales -Attirer des touristes -Faire découvrir le territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 16

Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerce 2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer
Action nom	Mise en place d'un outil de suivi de la vacance commerciale
Action n°	2.1.4
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs et commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	Mise en place d'un outil de suivi
Partenaires	OET41 : réalisation du suivi
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier prévisionnel	Action terminée en 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Redynamisation du tissu commercial (Orientation 3- FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi	Nombre de logements vacants sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Réhabiliter les logements vacants -Accueillir de nouveaux usages -Développer l'événementiel sur la commune -Renforcer l'économie locale
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

Développement de l'EcoParc de Sologne

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.1. Valoriser le tissu économique existant et le développer
Action nom	Développement de l'Ecoparc de Sologne
Action n°	2.1.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'Ecoparc d'affaires de Sologne situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron accueille dans un environnement de qualité de 50 ha, 24 entreprises (182 salariés). Il connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel. Des entreprises dynamiques avec une croissance régulière d'activités et d'emplois : bureaux d'études dans le domaine de la simulation numérique, entreprises dans le domaine du médical, de l'environnement... dont certaines se distinguent par leur rayonnement national voir international dans les domaines ingénierie/ recherche. L'objectif d'Ecoparc est notamment de répondre aux besoins des entreprises dont l'activité repose sur les hautes technologies, le développement durable et la filière bois.</p> <p>L'ambition est aussi d'attirer de nouvelles entreprises grâce aux avantages fiscaux induits par la ZRR.</p> <p>Une convention a été signée avec la CCI avec plusieurs objectifs : recensement des besoins des entreprises actuelles, création d'un club des entreprises, développement économique avec accueil de nouvelles entreprises.</p> <p>Bénéficiaires : travailleurs de l'EcoParc, entreprises...</p>
Partenaires	CCI : élaboration d'une diagnostic économique
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	Action en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombres d'entreprises sur l'EcoParc
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer la vitalité économique du bassin de vie grâce au maintien et à l'accueil de nouvelles entreprises.
Annexes	

FICHE ACTION N° 18

Création d'un marché de producteurs locaux

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.2. Consommer local
Action nom	Création d'un marché de producteurs locaux
Action n°	2.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La filière des producteurs locaux n'est pas structurée localement. Il n'existe pas de magasin de producteurs locaux sur l'ensemble du Pays de Grande Sologne. Afin de proposer aux habitants des produits sains et valoriser les producteurs locaux, la ville a souhaitée créer un marché réservé aux producteurs de Sologne. L'événement qui a eu lieu pour la première fois en 2022 a eu beaucoup de succès.</p> <p>La deuxième édition a réuni 22 producteurs de Sologne.</p> <p>Bénéficiaires : producteurs locaux, consommateurs...</p>
Partenaires	Association « Ici en Sologne » : la promotion de l'événement
Dépenses prévisionnelles/définitives	1 000 € par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement en interne
Calendrier prévisionnel	La 1ère édition a eu lieu en avril 2022, la deuxième édition le 22 avril 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Soutenir l'activité agricole (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de producteurs présents sur le marché 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer les circuits courts -Mettre en avant les productions locales -Développer l'économie circulaire
Annexes	

FICHE ACTION N° 19

Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.2. Consommer local
Action nom	Création d'un marché de producteurs locaux
Action n°	2.2.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>La création d'un pique-nique participatif à la ferme a été mis en place Jeanne Hermant, apicultrice à Neung-sur-Beuvron.</p> <p>Les pique-niques permettent aux participants de découvrir l'apiculture et plus généralement l'agriculture pratiquée en Sologne (produits du terroir, modes de productions locales...).</p> <p>L'association « Ici en Sologne » s'est chargé de faire la promotion de l'événement.</p> <p>Bénéficiaires : habitants, producteurs</p>
Partenaires	Association « Ici en Sologne » : la promotion de l'événement Le Rucher aux Plantes : apiculteur
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aucun
Calendrier prévisionnel	Terminé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Soutenir l'activité agricole (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'édition du pique-nique participatif à la ferme
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer les circuits courts -Mettre en avant les producteurs locaux -Développer l'économie circulaire
Annexes	

FICHE ACTION N° 20

Extension du pôle Santé

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.3. Proposer une offre de soin adaptée
Action nom	Extension du pôle Santé ou mise à disposition de praticiens supplémentaires
Action n°	2.3.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>Le Pôle de Santé de Neung-sur-Beuvron accueille une dizaine de professionnels de santé. L'extension du pôle santé permettrait d'accueillir de nouveaux professionnels de santé sur un territoire déjà très carencé en médecins généralistes, sages-femmes, gynécologue, orthophonistes, kinésithérapeutes... en disposant de locaux attractifs.</p> <p>La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m2 pourrait permettre l'accueil d'un pôle kiné près du pôle santé existant. Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconverter les bâtiments de l'ancien EPHAD.</p> <p>Bénéficiaires : médecins, habitants (de la commune et des communes avoisinantes)</p>
Partenaires	Conseil Départemental ARS
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2022- 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -CLS du Pays de Grande Sologne -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer une offre de santé à tous -Réduction des déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

FICHE ACTION N° 21

Proposition de consultation pour personnes sans médecins traitants

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.3. Proposer une offre de soin adaptée
Action nom	Proposition de consultation pour personnes sans médecin traitant
Action n°	2.3.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs et Pays de Grande Sologne
Description de l'action	<p>Le CPTS (Communauté professionnelle Territoriale de Santé) de Sologne est une association qui regroupe les professionnels de santé du territoire afin de mieux coordonner leurs actions dans l'intérêt des patients. Elle a été créée en février 2022, regroupe 134 professionnels et s'est installée à Neung-sur-Beuvron. Un projet de santé est en cours de rédaction et les priorités s'articulent autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accès aux soins et la structuration des parcours des patients - l'amélioration de la communication entre les acteurs de santé - les actions de prévention <p>Depuis sa création, elle a permis de créer et réserver chaque semaine des créneaux de consultations chez différents médecins volontaires pour les habitants du territoire sans médecin traitant. Bénéficiaires : habitants</p>
Partenaires	CPTS ARS Pays de Grande Sologne (élaboration du CLS)
Dépenses prévisionnelles /définitives	Coût chargé mission CLS (porté par le Pays de Grande Sologne) : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	CLS en cours d'élaboration
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne -CLS du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer une offre de santé à tous -Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

FICHE ACTION N° 22

Offre de services dédiés à la parentalité

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Offre de services dédiés à la parentalité
Action n°	2.4.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m2 pourrait permettre l'accueil d'un pôle kiné près du pôle santé existant. Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconvertir les bâtiments de l'ancien EPHAD. Bénéficiaires : parents
Partenaires	Assistants Maternelles CAF 1000 et 1 partages : locataire d'une partie du bâtiment
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes ayant bénéficiés du service dédié à la parentalité
Conséquence sur la fonction de centralité	-Assurer une offre de parentalité à tous -Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

FICHE ACTION N° 23

Création d'un espace France Service

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Création d'un espace France Service
Action n°	2.4.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de 2000 m2 pourrait permettre l'accueil d'un pôle kiné près du pôle santé existant. Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconvertir les bâtiments de l'ancien EPHAD. Bénéficiaires : habitants
Partenaires	Etat Opérateurs publics de l'Etat
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	Action terminée en 2021
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Adapter l'offre de services (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de relai France service sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	- Assurer une offre de services diversifiés pour tous - Réduire les déplacements motorisés contraints vers d'autres territoires
Annexes	

FICHE ACTION N° 24

Développement du camping municipal

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Développement du camping municipal
Action n°	3.1.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Le camping municipal de La Varenne ** se situe à 1 km à pied du centre-ville, au calme, dans un cadre verdoyant en bordure de rivière. Il s'agit d'un petit camping familial composé de 31 emplacements pour tente, 4 mobil home ainsi qu'un ponton de pêche, une salle de rencontre / bibliothèque. Au niveau des services, la location de vélos et l'accès aux terrains de tennis est possible. Une étude de marché a été réalisée en 2021 afin de poser un diagnostic et proposer un programme de développement du camping. Le constat : le camping jugé vieillissant nécessite une remise à niveau. Une stratégie de développement est par ailleurs nécessaire.</p> <p>En 2023, afin de diversifier son offre, des structures bois de type Campétoiles ont ainsi été construites.</p> <p>La ville emploie 2 salariés saisonniers, elle souhaite à terme le mettre en gérance pour 2024 pour assurer l'implication des gérants et le développement du camping.</p> <p>Bénéficiaires : commerçants, habitants, touristes</p>
Partenaires	<p>CAUE : conseil en aménagement</p> <p>Sologne Tourisme</p> <p>Only Camp : exploitation du camping</p> <p>Conseil Régional</p> <p>François Tourisme Consultant : cabinet AMO</p> <p>CAP HEB : financeur</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement : porté par la commune : 5 000 € HT</p> <p>Exploitation du camping porté par Only Camp</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etude AMO : 12 450 € HT</p> <p>CAP HEB : structure légère en plein air : 4 265 € HT</p> <p>CAP Développement tourisme et loisirs</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Intervention du CAUE (conseil)</p> <p>Désignation AMO François Tourisme Consultant : 2021</p> <p>Etude de marché et de faisabilité :2021</p> <p>Intervention du CAUE (conseil en aménagement) : 2022</p> <p>Réaménagement du camping :2022-2024</p> <p>Adhésion au labels qualité et écoresponsables :2024</p> <p>Renouvellement des hébergements existants : 2024-2025</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nuitées
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer le tourisme -Attirer une clientèle nouvelle -Faire connaître et mettre en avant la commune, le territoire -Favoriser l'économie et la vie de la commune
Annexes	

proposition de canevas à adapter localement



FICHE ACTION N° 25

Développement de l'évènementiel durant la saison touristique

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Développement de l'évènementiel durant la saison touristique
Action n°	3.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	Evènements réalisés : -fête de la musique -festivité du 14 juillet -soirée moules/frites (700 personnes)
Partenaires	CCSE Gîtes et chambres d'hôtes Camping municipal
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement en interne
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'événements organisés durant la saison touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	- Développer le tourisme -Attirer une clientèle nouvelle -Faire connaître et mettre en avant la commune, le territoire -Favoriser l'économie et la vie de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 26

Réalisation d'un inventaire de la biodiversité

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Réalisation d'un inventaire de la biodiversité
Action n°	3.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	Contact avec le service Patrimoine Naturel du département.
Partenaires	Conseil Départemental
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier prévisionnel	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Préservation de la biodiversité Solognote (Orientation 1-TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espèces recensées
Conséquence sur la fonction de centralité	-Préserver la biodiversité locale -Préserver le patrimoine paysager de la commune -Eduquer la population à la préservation de l'environnement
Annexes	

FICHE ACTION N° 27

Valorisation des abords du Beuvron

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée
Action n°	3.4
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	<p>Ce projet de valorisation des abords du Beuvron vise à mettre valeur le patrimoine paysager de la commune. Pour cela une connexion entre le centre-bourg et la Bazinière a été conçu, ainsi que des aménagements de liaisons piétonnes. Un point d'eau a été créé ainsi que deux merlons végétalisés en entrée de bourg. Toutes les essences plantées sont locales (arbres et arbustes)</p> <p>Bénéficiaires : habitants, touristes</p>
Partenaires	Département
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement</p> <p>- Coût total du projet : 97 977 € € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	Département (DDAD)
Calendrier prévisionnel	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME)</p> <p>-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de kilomètres d'itinéraires de promenades sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>-Développer les mobilités douces à l'échelle de la commune</p> <p>-Sécuriser les itinéraires de randonnés</p> <p>-Préserver de la biodiversité et les paysages</p> <p>-Eduquer la population à la préservation de l'environnement</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 28

Création d'un Explor'Game à destination des familles

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Création d'un Explor'Game à destination des familles
Action n°	3.5
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>L'Explor'Game est un jeu d'aventure et d'exploration mêlant interactivité, chasse au trésor et course d'orientation. Avec l'Explor'Games Gustave et le mystérieux pendentif, accompagnez Gustave dans ses aventures et découvrez les richesses insoupçonnées du territoire de Sologne.</p> <p>Cette application permet de découvrir le patrimoine Solognot de manière ludique. 12 circuits dans plusieurs villages Solognots avec vous embarquent pour un voyage étonnant dans le temps ! Accompagnez Gustave dans ses aventures et découvrez les richesses insoupçonnées du territoire. Muni de votre smartphone ou de votre tablette tactile et guidée par un parcours géolocalisé, vous devenez le héros de votre aventure. Basé sur l'environnement réel qui vous entoure, vous êtes invités à plonger au cœur de l'intrigue, relever des défis et énigmes lancés par des personnages inspirés de l'univers fantastique. L'Application « Gustave et le pendentif » est disponible sur Google Play et Apple Store</p> <p>Sur la commune de Neung-sur-Beuvron le parcours s'effectue à vélo et propose une balade de 15 km partant du centre-bourg et menant à un étang.</p> <p>Bénéficiaires : habitants, touristes</p>
Partenaires	Commune de Neung-sur-Beuvron : commune inclut dans le projet Société Explor'Games : réalisation de l'application
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel/définitif	Région LEADER
Calendrier prévisionnel	2021
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Marque Sologne -Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de téléchargements de l'application Gustave</p> <p>Nombre de commune couvertes par l'application</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Sécuriser les itinéraires de randonnés -Faire connaître le territoire autrement -Découvrir le territoire de manière ludique -Valoriser l'histoire de la commune et du territoire -Favoriser les modes actifs
Annexes	

FICHE ACTION N° 29

Itinéraires de balades touristiques (Story Maps)

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Itinéraires de balades touristiques (Story MAPS)
Action n°	3.6
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Observatoire de l'économie et des territoires
Description de l'action	<p>La Sologne est un territoire touristique en lien avec la cynégétique, et la proximité des châteaux de la Loire. De nombreuses résidences secondaires et hébergements touristiques de passages (halte d'une nuit, camping caristes) s'y sont implantés. Cependant l'histoire et le patrimoine unique des différents villages restent méconnus de ses habitants et de ses visiteurs. Aussi le Pays de Grande Sologne souhaite valoriser les particularité et traits communs des villages (architecture, histoire, nature, culture...) à travers des balades guidées géolocalisées et connectées appelées « Story Maps ». Ces balades seront présentées sous un même format à l'échelle des 25 villages.</p> <p>Bénéficiaires : habitants, touristes</p>
Partenaires	<p>GRAHS : participation à l'élaboration des Story Maps (recueil d'informations historique et patrimoniales sur chaque communes, rédaction des textes, identification des éléments patrimoniaux des communes)</p> <p>L'observatoire de l'économie et des Territoires : réalisation de l'application Europe : financeur du projet</p> <p>Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne : appui à la réalisation du projet</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût du projet pour les 25 communes :27 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	LEADER : 22 168,80 € accordés en 2023
Calendrier prévisionnel	Livraison en septembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Marque Sologne -Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boucles et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Développer le tourisme -Développer des mobilités douces à l'échelle de la commune -Sécuriser des itinéraires de randonnés -Découvrir le territoire de manière ludique -Valoriser l'histoire de la commune et du territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 30

Valorisation paysagère des traversées de villages

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°3 : Valoriser le patrimoine local et développer l'attractivité touristique
Action nom	Itinéraires de balades touristiques (Story MAPS)
Action n°	3.7
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
Description de l'action	<p>La Sologne est un territoire touristique en lien avec la cynégétique, et la proximité des châteaux de la Loire. De nombreuses résidences secondaires et hébergements touristiques de passages (halte d'une nuit, camping caristes) s'y sont implantés. Cependant l'histoire et le patrimoine unique des différents villages restent méconnus de ses habitants et de ses visiteurs. Aussi le Pays de Grande Sologne souhaite valoriser les particularité et traits communs des villages (architecture, histoire, nature, culture...) à travers des balades guidées géolocalisées et connectées appelées « Story Maps ». Ces balades seront présentées sous un même format à l'échelle des 25 villages.</p> <p>COFIL embellissement des villages Bénéficiaires : commune, habitants, touristes</p>
Partenaires	Pays de Grande Sologne CAUE
Dépenses prévisionnelles/définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	Projet en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME)</p> <p>-Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)</p> <p>-SCOT du Pays de Grande Sologne</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boucles et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>-Développer le tourisme</p> <p>-Développer des mobilités douces à l'échelle de la commune</p> <p>-Sécuriser les itinéraires de randonnées</p> <p>-Embellir les espaces publics communaux</p> <p>-Participer à la visibilité et l'attractivité de la commune</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 31

Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub Extraordinaire

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub extraordinaire
Action n°	2.4.2
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Etangs
Description de l'action	<p>Le Klub Extraordinaire est une expérience immersive développée par le Département pour aller à la rencontre des personnes éloignées de l'emploi (ou en recherche) d'une manière innovante et ludique. Le format conteneur est particulièrement adapté pour être amené dans les territoires ruraux, éloignés des centres urbains. La première ambition est de familiariser le visiteur à l'importance de la connaissance de soi. Afin de réussir à trouver un environnement professionnel en adéquation avec ses propres besoins, ses valeurs et intelligences. Son second objectif est de lui donner confiance à travers une communication bienveillante.</p> <p>Et enfin, qu'il s'engage dans une démarche auprès de structure adéquate pour répondre à ses problématiques, découvre un métier et le parcours de formation correspondant.</p> <p>L'installation du Klub extra-ordinaire a été mutualisée avec l'organisation d'un forum emploi réunissant les partenaires locaux.</p> <p>Bénéficiaires : jeunes, habitants, visiteurs...</p>
Partenaires	Région Centre-Val-de-Loire
Dépenses définitives	Prise en charge par la région
Plan de financement définitif	Prise en charge par la région
Calendrier prévisionnel	15 et 16 décembre 2022 (récurrent)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Marque Sologne -Fiche Action CRTE Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité (Orientation 2-DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs forum de l'emploi
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'attractivité de la commune -Diversifier l'offre de services
Annexes	

FICHE ACTION N° 32

Création de logements inter-générationnels

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.1. Adapter les espaces et bâtiments publics aux besoins de la population et aux enjeux climatiques
Action nom	Création de logements inter-générationnels
Action n°	1.1.8
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sologne des Étangs
Description de l'action	<p>La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite permettrait la construction de logements intergénérationnels. Ces logements pourraient permettre d'accueillir de jeunes travailleurs qui peinent aujourd'hui à trouver un logement sur la commune ou des personnes âgées seules encore autonomes qui ne souhaitent pas habiter en EPHAD.</p> <p>Le cabinet SCET, AMO du projet de programmation de l'ancienne maison de retraite est chargé de déterminer (grâce à des enquêtes et à l'élaboration du diagnostic) si l'extension du pôle de santé est la meilleure solution pour reconverter les bâtiments de l'ancien EPHAD.</p> <p>Bénéficiaires : jeunes, personnes seniors...</p>
Partenaires	
Dépenses définitives	A définir
Plan de financement définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Développement d'une offre de logements ciblés (Orientation 4-RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements inter-générationnel à louer
Conséquence sur la fonction de centralité	-Favoriser la vitalité urbaine -Réhabiliter le bâti existant -Attirer de nouveaux habitants
Annexes	

FICHE ACTION N° 33

Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Organisation d'un salon de l'emploi et accueil du Klub extraordinaire
Action n°	2.4.4
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Association 1000&1 partages
Description de l'action	Sensibilisation du grand public à travers des ateliers
Partenaires	Commune de Neung-sur-Beuvron SIEOM
Dépenses définitives	
Plan de financement définitif	
Calendrier prévisionnel	Projet en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Préservation de la biodiversité Solognote (Orientation 1-TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de collecte de déchets organisées Kilos de déchets ramassés
Conséquence sur la fonction de centralité	-Préserver de la biodiversité et les paysages -Eduquer la population à la préservation de l'environnement -Participer au développement de la vie locale -Participer à l'embellissement de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 34

Développement de pistes cyclables inter-villages

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle 1.2. Améliorer la circulation et favoriser les modes actifs
Action nom	Développement de pistes cyclables inter-villages
Action n°	1.2.1
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Sologne des étangs et commune de Neung-sur-Beuvron
Description de l'action	
Partenaires	Pays de Grande Sologne Conseil régional de Centre-Val de Loire Conseil départemental de Loir-et-Cher
Dépenses définitives	A définir
Plan de financement définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Fiche Action CRTE Valoriser les atouts touristiques (Orientation 2- DEVELOPPER L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LE TOURISME) -Fiche Action CRTE Favoriser des mobilités plus vertueuses (Orientation 1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE) -SCOT du Pays de Grande Sologne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boucles et promenades d'itinéraires touristiques sur la commune Nombre de personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile travail sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	-Développer le tourisme -Développer des mobilités douces à l'échelle du territoire -Sécuriser les déplacements doux -Encourager les modes actifs au quotidien -Participer à la visibilité et l'attractivité des commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 35

Elaboration du Contrat Local de Santé

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.3 Proposer une offre de soins adaptée
Action nom	Contrat Local de Santé
Action n°	2.3.3
Statut	En réflexion / En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Pays de Grande Sologne
Description de l'action	Améliorer la politique de prévention en matière de santé à l'échelle des 25 communes du Pays de Grande Sologne. Diagnostic territorial de santé en cours : échéance mars 2024 Réalisation du plan d'actions et signature de la convention de partenariat : juillet/ septembre 2024
Partenaires	ARS Région : financeur et aide organisation d'actions Département : financeur et aide organisation d'actions CPAM CAF MSA IMDS CPTS
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût agent et actions (communication, événements...)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Contrat signé sur 3 ou 4 ans : RH + actions
Calendrier prévisionnel	Diagnostic territorial de santé en cours : échéance mars 2024 Réalisation du plan d'actions et signature de la convention de partenariat : juillet/ septembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-SCOT du Pays de Grande Sologne -Fiche Action CRTE Développement et structuration de l'offre de santé (Orientation 3-FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Seront définis dans la convention du CLS
Conséquence sur la fonction de centralité	-Améliorer la santé des habitants du territoire -Mener des actions de prévention et de pédagogie
Annexes	

FICHE ACTION N° 36

Projet Sportif de Territoire

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°2 : Renforcer le pôle de centralité de Neung-sur-Beuvron : travail, services, santé et commerces 2.4. Services à la population et vitalité du territoire
Action nom	Projet Sportif de Territoire
Action n°	2.4.5
Statut	En réflexion/ En projet / Validée / En travaux / Terminée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne
Description de l'action	<p>Toutes les collectivités du territoire sont labellisées Terre de jeux dans le cadre des JO 2024 de paris, ce qui en fait le seul territoire entièrement couvert par ce label à l'échelle nationale en milieu rural.</p> <p>Le projet sportif se définit en 3 axes, 6 objectifs et 18 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs -Favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays -Promouvoir l'activité physique et sportive comme élément déterminant de la santé de la santé et du bien-être pour la population Solognote <p>Bénéficiaires : habitants du territoire</p>
Partenaires	Comité régional olympique et sportif CVL Comité départemental olympique et sportif de Loir-et-Cher IMDS
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût lié à l'organisation d'événements
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	Projet adopté à l'unanimité en octobre 2022 par le comité syndical Réunions tous les ans de l'ensemble des clubs et du mouvement sportif à l'échelle du Pays Réalisation d'une exposition sur les JO et les bienfaits du sport : 2024 Réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs : 2024-2025 Réalisation d'un grand événement sportif labellisé PST : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-CLS du Pays de Grande Sologne -SCOT du Pays de Grande Sologne -Terre de jeux 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de clubs participants au projet de territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	-Contribuer à la rencontre des acteurs sportifs du territoire et à la dynamique du projet
Annexes	

Annexe 3 : Maquette financière

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année. Les montants des dotations de l'Etat présentés correspondent aux demandes prévisionnelles de financement qui seront instruites et validées chaque année dans le cadre des textes applicables.

Action	Maitre d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Part du maitre d'ouvrage	Part de l'Etat	Part des autres financeurs
1.1.1 Requalification de la friche commerciale	Commune de Neung-Sur-Beuvron	4 750 € (études)	3 325 €		Banque des Territoires 1 425 € Accordés en février 2023
1.1.2 Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 300 000 €	321 000 €	DETR/DSIL 700 000 € En cours	Région (CRST) 279 000 € Accordés CD41 (DDSR) 24 000 € Accordés
1.1.2 Aménagement d'une halle, réhabilitation de patrimoine bâti et aménagement d'espaces publics (études)	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 300 000 €		DETR/DSIL 700 000 € Accordés	Banque des Territoires 25 000 € Accordés Région (CRST) 279 000 € Accordés
1.1.3 Programmation de la friche de la maison de retraite	CCSE	225 900 € (remise en conformité)		DETR 45 000 € Accordés	Région (CRST A Vos ID) 86 759.20 € Accordés
1.1.4 Rénovation du collège	Département de Loir-et-Cher	15 000 000 €		DSID 1 791 145 € Accordés	Europe (FEDER) 1 776 000€ Accordés CD41 11 432 855 € Accordés
1.1.5 Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Carnutes	Commune de Neung-sur-Beuvron	370 000 €		Fonds vert 86 000 € Accordés	Agence de l'eau 176 600 € Accordés Département (DDAD) 89 700 € Accordés
1.1.6 Extension du gymnase	Commune de Neung-sur-Beuvron	745 951€		DSIL 150 000 € Accordés	CD41 (aide équipement sportif) 200 000 € Accordés

1.1.7 Végétalisation du cimetière	Commune de Neung-sur-Beuvron	2 000 €	2 000 €		
1.1.8 Création de logements intergénérationnels	CCSE	A définir			
1.2.1 Sécurisation de la traversée de ville RD 923-925	Commune de Neung-sur-Beuvron	440 000 €		DETR 81 258 € Accordés en 2023	CD41 (DSR) 30 000 € Accordés en 2023 CD41 (DDAD) 43 700 € Accordés en 2023 CCSE 71 183 € Accordés
1.2.2 Développement d'une piste cyclable du centre-bourg à EcoParc	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron	A définir			
1.2.3 Développement de pistes cyclables inter-villages	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron	A définir			
1.3.1 Mise en accessibilité PMR des espaces et bâtiments publics (Mairie, future recyclerie, future halle...)	Commune de Neung-sur-Beuvron	80 000 €		DSIL 40 000 € Accordés en 2023	CD41 (DDAD) A solliciter
1.3.2 Achat de vélos adaptés pour l'EPHAD avec mise à disposition du public	CIAS	19 807€			Europe (LEADER) 15 846 € Accordés
1.3.3 Organisation d'ateliers de prévention pour les seniors	SEPIA 41 + EHPAD Neung-sur-Beuvron				
2.1.1 Création d'une boutique éphémère	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 €	1 000 €		
2.1.2 Participation au développement de la recyclerie (création répar vélo, point conseil budget, atelier zéro déchets, ludothèque)	CCSE + Association 1000&1 Partages				
2.1.3 Mise à disposition de l'application panneau Pocket	CCSE	200 € par an	200 €		
2.1.4 Mise en place d'un outil de suivi de la vacances commerciale	CCSE, Commune de Neung-sur-Beuvron +				

	Observatoire des Territoires				
2.1.5 Développement de l'Eco Parc	CCSE	À définir			
2.2.1 Création d'un marché de producteurs locaux	Commune de Neung-sur-Beuvron	1 000 € par an	1 000 €		
2.2.2 Organisation d'un pique-nique participatif à la ferme	Association « Ici en Sologne »				
2.3.1 Extension du pôle santé ou mise à disposition de praticiens supplémentaires	CCSE	A définir			
2.3.2 Proposition de consultations pour personnes sans médecin traitant	CPTS Sologne	A définir			
2.3.3 Elaboration du Contrat Local de Santé	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne	Coût RH et actions			
2.4.1 Offre de services dédiés à la parentalité	CCSE	A définir			
2.4.2 Organisation d'un salon de l'emploi et Accueil du Klub Extraordinaire	Commune de Neung-sur-Beuvron + Conseil Régional				
2.4.3 Création d'un espace France Services	CCSE				
2.4.4 Organisation d'événements en lien avec la réduction des déchets	Association 1000&1 partages + SIEOM				
2.4.5 Projet sportif de territoire	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne				
3.1 Développement du camping municipal	Commune de Neung-sur-Beuvron	12 450 € (étude faisabilité)	5 000 €		CAP HEB 4 265 € Accordés
3.2 Développement de l'événementiel durant la saison touristique	Commune de Neung-sur-Beuvron				
3.3 Réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale	Commune				
3.4 Valorisation des abords du Beuvron : création de sentiers de randonnée	Commune de Neung-sur-Beuvron	97 977 €			Financement DDAD (CD41)



3.5 Création d'un Explor'Game à destination des familles	CCSE				Financement LEADER
3.6 Création d'itinéraires de balades touristiques (Story Maps)	Observatoire de l'économie et des territoires	27 000 €			Europe (LEADER) 22 168,80 € Accordés en 2023
3.7 Valorisation paysagère des traversées de villages	Pays de Grande Sologne				

proposition de canevas à adapter localement

